

7 - Numérisation des collections des musées de la bibliothèque et des archives municipales - Campagne 2012 - Demandes de subventions à l'État et à la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : S'appuyant sur le Contrat de Projets État-Région (CPER) 2007-2013, la campagne 2012 de numérisation des collections des équipements culturels patrimoniaux de la Ville de Besançon s'articule autour du programme prévisionnel suivant :

- Musée Comtois : numérisation de la collection ethnographique régionale. Collection photographique «Folklore Comtois».

- Musée de la Résistance et de la Déportation : numérisation de 35 sculptures et autres objets en 3 dimensions de la collection Daligault, de 70 versos de dessins du fonds L'Herminier. Numérisation du fonds Germaine Tillion recensant le parcours concentrationnaire des femmes françaises à Ravensbrück.

- **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** : Numérisation/informatisation

- ♦ œuvres graphiques : numérisation des nouvelles acquisitions (15 dessins et 2 tapisseries de Charles Lapicque, dessins de Pierre Marnotte, 1 dessin de Swebach des Fontaines) et d'environ 15 autres dessins ; numérisation de 4 matrices de gravures ; poursuite du travail d'informatisation des collections sur actimuséo

- ♦ céramiques et orfèvrerie : numérisation des collections exposées et en réserves ; informatisation de 300 fiches

- ♦ peintures : numérisation de 60 peintures du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Informatisation de 600 à 800 fiches actimuséo (Donation P.A. Pâris, Legs Jean Gigoux, Don Donzelot, Dépôt du MNAM)

- ♦ sculptures : informatisation de 250 fiches actimuséo concernant principalement les sculptures XIX^{ème} siècle (Clesinger, Syamour, Demesmay, Dalou...)

- ♦ archéologie : poursuite de la numérisation des collections d'archéologie régionale et des collections ethnographiques ; informatisation de 500 fiches actimuseo.

- Musée du Temps : numérisation des collections horlogères de moyen format (environ 20 pièces) et de montres de la deuxième partie du XX^{ème} siècle (environ 100 pièces) ; numérisation d'environ 20 peintures et poursuite de la numérisation du fonds Clerc (dessins et gravures) ; poursuite du travail d'informatisation des collections sur actimuseo.

- **Bibliothèque et archives municipales** : numérisation de plusieurs ensembles de documents conservés aux archives municipales : permis de construire du XVIII^{ème} siècle ; numérisation d'un ensemble de documents conservés à la bibliothèque municipale : 200 reliures de la collection Granvelle (XVI^{ème} siècle), 90 registres de listes électorales (1800-1952) et presse régionale (l'Eclair Comtois, la Dépêche); poursuite du travail d'informatisation des collections.

Le coût estimatif global du programme 2012 de numérisation pour les musées, la bibliothèque et les archives municipales s'élève à 189 227 € TTC. Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires 011.322.6042.52200 / 52300 / 54000 pour les musées et 011.321.6042.45000 pour la bibliothèque municipale et les Archives.

L'État et la Région, dans le cadre du CPER 2007-2013, sont sollicités sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Etablissement	Part Ville de Besançon	Part Etat (DRAC - BNF)	Part Région de Franche-Comté	TOTAL TTC
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	9 067	18 134	18 134	45 335
Musée du Temps	7 690	15 376	15 376	38 442
Musée Comtois	8 050	16 100	16 100	40 250
Musée de la Résistance et de la Déportation	8 040	*16 080	16 080	40 200
Bibliothèque municipale/Archives	5 000	10 000	10 000	25 000
	37 847	75 690	75 690	189 227

* 9 080 € sollicités dans le cadre du CPER et 7 000 € sollicités dans le cadre d'une subvention du Ministère de la Culture, délégués en DRAC (DREST) pour la numérisation de la Collection L'Herminier et Daligault

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2012 des musées, de la bibliothèque municipale et des Archives,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État et de la Région de Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles ou marchés devant intervenir pour la réalisation de ce programme.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je ne vois pas de demande de questions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.